

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

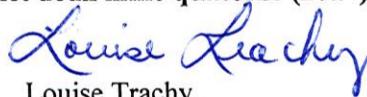
Règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 4 août 2014, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à modifier la localisation des cases de stationnement pour les résidences de types jumelé ou en rangée en zone résidentielle périmètre urbain et agrandir la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 afin que les portions de terrains à usage résidentiel situés dans la zone industrielle I-1 soient tous à l'intérieur de la même zone M-5.

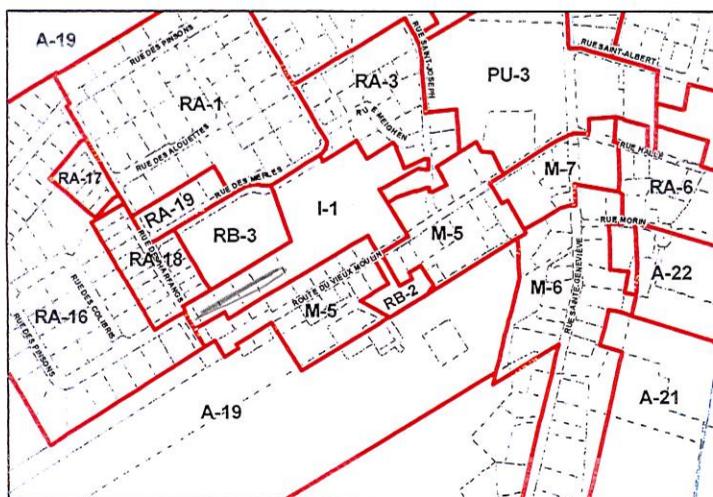
Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8) jour de juillet deux mille quatorze (2014).

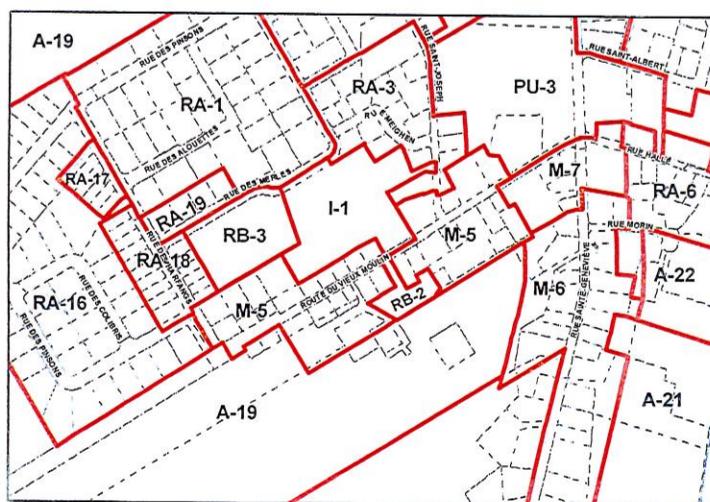


Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVANT



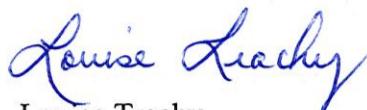
APRÈS



CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le huitième (8^e) jour de juillet 2014, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième (8^e) jour de juillet deux mille quatorze (2014).



Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière